

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, en renonçant à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal, tenue le 8^e jour du mois d'avril 2019, à 18:05 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller
M. Richard Labbée,	conseiller
Mme Nathalie Girard,	conseillère
Mme Nicole Dufour,	conseillère
Mme Carolle Perron,	Directrice générale par intérim

Sous la présidence de M. Nicholas Tremblay, maire substitut

Les membres du Conseil présents forment quorum.

Aucun citoyen n'était présent à l'assemblée.

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Que tous les membres du conseil présents à l'assemblée extraordinaire et étant sur le territoire de la Municipalité, renoncent à l'avis de convocation en vertu de l'article 157, du Code municipal.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE SUBSTITUT ET CONSTAT DU QUORUM

2. Nomination du maire suppléant pour la période du 8 avril au 1^{er} juillet 2019

Résolution 2019-04-138

Il est proposé par M. Richard Labbée, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise procède à la nomination de M. Nicholas Tremblay, conseiller district #2, à agir comme maire suppléant pour la période du 8 avril au 1^{er} juillet 2019.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise autorise M. Nicholas Tremblay, pour et au nom de la Municipalité, à siéger au Conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour ladite période.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise autorise M. Nicholas Tremblay, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout effet de commerce, chèque et contrat, et ce, en remplacement de la mairesse, Mme Monique Gagnon.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Nicole Dufour propose la levée de l'assemblée à 18 :07.

Carolle Perron
Directrice générale par intérim

La séance est levée.

Richard Labbé
Maire suppléant

Carolle Perron
Directrice générale par intérim